

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice :* 29*Présents :* 22*Pouvoirs :* 03*Excusé :* 01*Absents :* 03*Qui ont pris part**à la délibération :* 25SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle Marc Baron, sous la présidence de monsieur Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie -M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - M. FRANCESCHINI Damien – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à M. VINCENT Romain – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : M. FONTANA Alain.

Absents : Mme ASNARD Marjorie – Mme SAUQUET Adeline – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

11. CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le maire informe l'assemblée que pour l'année 2026, il est nécessaire de créer des emplois pour accroissement temporaire d'activité suivants :

- 4 adjoints techniques territoriaux ;
- 2 adjoints administratifs territoriaux ;
- 2 adjoints d'animation territoriaux.

Les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui pourra être mobilisé sur la base d'une analyse précise des besoins réels et avec un objectif de garantie de la continuité du service public. Les crédits seront prévus au budget 2026 de la commune, chapitre 012.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver les créations de postes précitées.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT